

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2023

Le 3 juillet 2023 s'est réuni, à 18h00 à la salle des fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	CHEURLOT Aurélia	AE
SMA	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	AVEZARD Emily	AE
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	PAVLOVIC Sophie	X
GY	DAM Aurélie	AE	GY	RAHMOUNI Marie	AE

Étaient absentes excusées : Mesdames DAM Aurélie, DURAND Audrey, CHEURLOT Aurélia, GIRARD Pascale, AVEZARD Emilie et RAHMOUNI Marie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h15 et nomme Charles DAMILAVILLE, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Rentrée 2023-2024 : organisation du personnel
- Délibérations
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 5 avril 2023

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

2. Rentrée 2023-2024 : organisation du personnel

Madame la Présidente explique que l'année scolaire 2022-2023 a été particulièrement difficile au niveau de la gestion du personnel (nombreux arrêts maladie sur des courtes et longues périodes). Les effectifs n'ont jamais été au complet ce qui a engendré une charge de travail supplémentaire pour les agents présents avec parfois des effectifs très réduits en garderie et en cantine. De plus, un agent a démissionné courant avril et la personne recrutée a souhaité mettre fin à son contrat à l'issue de la première journée de travail. Une seconde personne a été recrutée courant mai mais l'agent est en arrêt maladie et ce jusqu'au 7 juillet. Une jeune fille à la recherche d'un petit contrat a spontanément proposé sa candidature pour la pause méridienne. Une promesse d'embauche lui a été faite pour l'année prochaine pour 6 heures hebdomadaires. Enfin l'agent périscolaire qui faisait office d'ATSEM le matin est actuellement en arrêt mais un autre agent assure son remplacement.

Afin d'améliorer l'accueil et l'intégration d'un nouvel agent, M. THUILLIER suggère de nommer un agent référent. Madame la Présidente remercie la commune de Saint-Martin-d'Abbat pour la mise à disposition d'un gant communal qui est venu en renfort durant 2 jours sur la pause méridienne.

Concernant le pôle ASTEM pour la rentrée 2023-2024 : 3 postes d'ATSEM seront répartis sur 4 classes. La répartition se fera de la façon suivante : 2 postes occupés par les 2 ATSEM titulaires et 1 poste occupé par un agent contractuel.

Pôle garderie : 5 agents présents le matin et le soir. Pour cela, le SIRIS prévoit de recruter un agent pour la garderie du soir ainsi qu'une personne pour remplacer l'agent en congé maternité sur le premier trimestre.

M.THUILLIER explique qu'il serait intéressant d'obtenir des statistiques sur la fréquentation de la garderie de 7h15 à 7h30.

Pôle cantine : Le SIRIS prévoit 1 seul agent pour la préparation et la mise en chauffe. Cet agent titulaire occupe déjà partiellement le poste. 4 agents assureront le premier service et le deuxième service sera assuré par 4 voire 5 agents.

Pôle entretien : Le contrat avec la Société ONET ne sera pas renouvelé en raison d'une prestation médiocre et de nombreux dysfonctionnements. Un devis est en cours avec la société Room Service. Madame la Présidente propose de basculer un agent coté maternelle afin que la classe de Mme DUPUIS et les sanitaires puissent être pris en charge par le SIRIS. L'entretien du dortoir et de la salle de motricité reste à définir. Le prestataire aurait donc en charge l'entretien de la classe de Mme FEVRIER ainsi que les sanitaires à l'entrée de l'école.

3. Délibérations

► Suite aux nouveaux emplois du temps proposés aux agents, Madame la Présidente propose :

- Création d'un poste d'adjoint technique à 19.30/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (C.Corbeau)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 14.17/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (A.Ferradj)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 27.17/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (Anne-sophie Albin)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 9.45/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (B.Zuzzi)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 16.53/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (J.Talmoudi-blasco)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 4.72/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (M.Boulay)
- Création d'un poste d'adjoint technique à 8.67/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (nouvel agent)

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 19.68/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (C.Corbeau)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 10.23/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (A.Ferradj)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 8.67/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (Anne-sophie Albin)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 19.68/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (B.Zuzzi)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 24.55/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (J.Talmoudi-blasco)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 9.45/35^{ème} à partir du 04/09/2023 (C.Fournier)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 12.5/35^{ème} à partir du 04/09/202 (M.Lacroix)

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

► Tarif pénalité retard garderie

Le SIRIS a constaté une recrudescence des retards concernant la garderie du soir. Conformément au règlement intérieur, dès le premier retard au-delà de 18h30, une pénalité est facturée pour tout dépassement d'horaires. Après consultation, les membres du Conseil Syndical proposent d'augmenter cette pénalité à 10,00 euros à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

4. Questions diverses :

- Remise des calculatrices aux élèves de CM2 : La remise a eu lieu le jeudi 22 juin en présence de Mme MAGNIN et Mme FERREIRA-MARTINS. A l'issue, le SIRIS a offert un goûter aux élèves concernés.
- Formation du personnel : Les agents de restauration ont pu bénéficier de deux formations, (4 janvier et 8 juin 2023) dispensées par l'INFRES afin d'approfondir leurs connaissances dans l'application des règles d'hygiène. Un rapport a été dressé par le formateur afin de recenser les pistes de progrès et d'apporter des conseils pour optimiser la gestion et l'organisation en cuisine.
- Carte de bus : Pour les enfants qui seront scolarisés à Germigny-des-Prés, une note d'information va être distribuée aux parents afin que tout enfant soit en possession d'une carte même pour un transport occasionnel.
- Remise en état du four à St Martin d'Abbat : Un diagnostic a été réalisé par la société Axima Réfrigération. Coût à prévoir : 1530,62 € TTC.
Api Restauration propose également la location longue durée (devis en cours).
- Renouvellement contrat photocopieurs écoles et bureau du SIRIS : Le SIRIS a reçu 2 propositions (Konica Minolta et Groupe ROS) qui sont actuellement à l'étude.
- Point finances : Par rapport au prévisionnel les dépenses sont conformes pour l'instant et les recettes légèrement supérieures. Attention toutefois au budget ménage ou maintenance qui risque d'être en augmentation.

Fin de la Séance : 19h25

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 3 juillet 2023

La Présidente, Chrystèle MAGNIN

p/o la vice-présidente

Carine Ferreira Martins

